



Remplacements dans le 1er degré : kit de survie

Communiqué du syndicat SUD éducation Limousin du 20 juin 2017.

Concernant le service public d'éducation en Limousin, nous avons dénoncé et condamné tout au long de l'année son mauvais fonctionnement, les services de l'inspection n'étant plus en mesure de faire en sorte que toutes les classes des écoles primaires puissent être quotidiennement prises en charge par un.e enseignant.e. En outre, la pénurie d'enseignant.e.s est telle que les mêmes services de l'inspection n'hésitent pas à sortir des collègues de leur classe pour les envoyer au pied levé combler les manques les plus criants sur l'ensemble du territoire.

Cette situation est insupportable, raison pour laquelle il est important de rappeler que :

- **seul un document dûment signé par le directeur ou la directrice académique des services de l'éducation nationale - DASEN (et par personne d'autre, y compris la hiérarchie intermédiaire des inspecteurs.trices...) peut justifier un ordre de mission.** Sans cet signature, l'agent.e n'est tout simplement pas officiellement couvert.e en cas d'accident.

- **il convient de signaler immédiatement cette irrégularité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) départemental** : pour cela, il suffit de renseigner factuellement le Registre de Sécurité et de Santé au Travail (RSST) en remplissant et signant une fiche avec cette simple mention : « je dois me déplacer vers un autre lieu de travail mais je n'ai pas reçu d'ordre de mission signé par le ou la DASEN : est-ce normal ? ». Ce RSST est obligatoire dans tous les établissements scolaires soit sous forme papier, soit sous forme numérique, et le ou la directeur.trice doit vous y donner accès immédiatement sur simple demande.

Pour mettre fin aux situations de travail insupportables, commençons par exiger que nos droits les plus élémentaires soient respectés !

En cas de doutes ou de problèmes, n'hésitez pas à nous contacter !
(sudeduclimousin@gmail.com).